



A | T | H | L | E | 0 | 6

COMITE D'ATHLETISME

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2025-2029

ATHLÈ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME



**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**

Introduction : repères chiffrés, états des lieux et dynamiques

Le Comité Départemental d'Athlétisme des Alpes-Maritimes (ATHLE06) est **une association loi 1901 affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme**.

ATHLE06 est au service du développement de la pratique de l'athlétisme dans les Alpes-Maritimes. Il s'agit d'un acteur incontournable qui vous accompagne au quotidien.

A travers ce document, vous prendrez connaissance de l'orientation stratégique de ses actions dirigées vers les clubs, la performance, la jeunesse, la formation, le développement durable, la santé ou encore les solidarités, pour la période 2025-2029.

La structure fonctionnelle

Au 1^{er} janvier 2026, la structure fonctionnelle d'ATHLE06 s'organise autour :

- d'un Comité Directeur, élu le 26 octobre 2024, composé de 21 membres (9 femmes et 12 hommes), dont la moyenne d'âges est de 48,5 ans (de 23 à 73 ans) ;
- d'un Bureau Exécutif composé de 5 membres (2 femmes et 3 hommes) ;
- de 14 Commissions ;
- d'une équipe de 2 salariés (en CDI plein temps) ;
- et d'un Conseil de l'Éthique.

Un budget orienté vers le développement

Le budget prévisionnel d'ATHLE06 pour 2026 s'élèvera à 190 000 euros, dont :

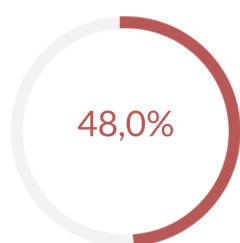
- 92 000 euros alloués aux salaires et charges sociales ;
- 52 000 euros investis pour l'organisation des compétitions (dont les gratifications perçues par les juges) ;
- 15 000 euros dirigés vers les actions en direction des jeunes (poussins, benjamins et minimes) : challenges, sélection départementale, animations et stage ;
- 11 000 euros liés à la gestion et au développement du running ;
- ou encore 2 500 euros accordés pour les actions de solidarité et le développement durable.

Autres chiffres clés

- 23 compétitions (piste, salle et cross-country) organisées par ATHLE06 en 2025 ;
- 717 jeunes (poussins, benjamins et minimes) classés aux challenges départementaux en 2025 ;
- 37 personnes formées par ATHLE06 en 2025, dont 26 juges (niveau 1) diplômés.

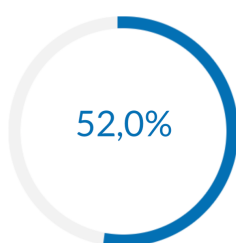
Les clubs et les licenciés

- **29 clubs** (associations loi 1901) sont affiliés à notre Comité ; la majorité d'entre eux sont localisés sur le littoral de notre territoire.
- Nous comptabilisons **4 690 licenciés** au 31 août 2025 ; un record pour notre structure (+3,0 % par rapport à la saison 2023-2024).



F

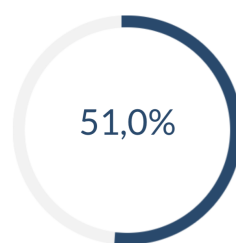
2 257 licenciées
+6,9% vs 2024



M

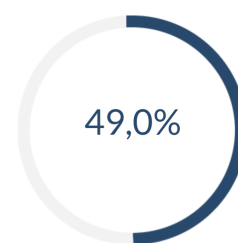
2 433 licenciés
-0,4% vs 2024

Répartition des licenciés par sexe
au 31 août 2025



-18 ans

2 391 licenciés
+5,2% vs 2024



+18 ans

2 299 licenciés
+0,7% vs 2024

Répartition des licenciés entre mineurs et
majeurs au 31 août 2025

- Une quasi parité femmes/hommes relevée, avec de plus en plus de femmes.
- Des pratiquants de tous âges avec un nombre de jeunes en hausse.

Catégories	Nombre de licenciés en 2025	Part sur le total des licences	Évolution par rapport à 2024
Baby Athlé	142	3,0 %	+11,8 %
Éveil Athlé	537	11,5 %	+9,4 %
Poussins	518	11,0 %	-6,0 %
Benjamins	395	8,4 %	+6,8 %
Minimes	366	7,8 %	+7,0 %
Cadets	283	6,0 %	+10,5 %
Juniors	150	3,2 %	+10,3 %
Espoirs	116	2,5 %	+0,9 %
Séniors	481	10,3 %	+9,6 %
Masters	1 702	36,3 %	-1,5 %
Total	4 690	100,0 %	+3,0 %

Répartition des licences par type
(au 31 août 2025)

Types de licence	Nombre de licenciés en 2025	Part sur le total des licences	Évolution par rapport à 2024
Compétition	2 176	46,4 %	+3,7 %
Running	1 034	22,0 %	+5,3 %
Santé	144	3,1 %	-1,4 %
Découverte	1 197	25,5 %	+2,4 %
Dirigeants	139	3,0 %	-12,6 %
Total	4 690	100,0 %	+3,0 %

Répartition des licences par catégorie
(au 31 août 2025)

Les engagements du Comité Départemental pour ses clubs et le rayonnement de l'athlétisme dans les Alpes-Maritimes

4 axes de structuration et de développement (issus et déclinés des plans de développement fédéral et régional) ont été définis pour la période 2025-2029 :

- L'animation du territoire
- Le développement des pratiques
- La performance sociétale
- Les relations et influences

1. L'animation du territoire

1.1. Soutien organisationnel et aide à la structuration

1.1.1. Assistance technique aux clubs pour leurs permettre de se structurer

- Informer les clubs sur les aspects règlementaires (État et Fédération).
- Accompagner les clubs dans la construction de leur projet.
- Développer un réseau de clubs, par le biais de la Commission du développement des clubs, pour favoriser les bonnes pratiques et aider au développement.

1.1.2. Soutien à l'emploi et promotion des emplois mutualisés

- Inciter les clubs à se professionnaliser et les accompagner dans leur projet.
- Inciter les clubs à mutualiser des emplois d'entraîneur/animateur.
- Aider l'animation du réseau de clubs par la mutualisation de moyens humains.
- Favoriser la mobilité des entraîneurs et des athlètes afin de tendre vers de meilleures conditions d'entraînement.

1.1.3. Aide à l'organisation de compétitions

- Coordonner l'implantation des compétitions organisées par les clubs au niveau du calendrier et sur le territoire.
- Permettre aux clubs d'organiser dans de bonnes conditions leurs compétitions grâce à une assistance et un accompagnement d'ATHLE06.
- Aider matériellement et/ou humainement les clubs organisateurs.
- Aider les clubs organisateurs dans la composition de leur jury.

1.2. Développement de la communication interne

1.2.1. Assurer la diffusion des informations auprès des clubs

- Assurer la transmission des informations (Fédération, Ligue et services de l'État) aux clubs.
- Garantir une lisibilité de l'information sur le site internet d'ATHLE06.

1.2.2. Améliorer les outils de communication et de diffusions des informations auprès des licenciés

- Amélioration des réseaux de diffusion ciblée par thématique (dirigeants des clubs, juges, athlètes, encadrement sportif, ...).
- Choisir et utiliser judicieusement les canaux de diffusion en fonction du public ciblé et de la nature des informations à véhiculer.

1.3. Formation et accompagnement des dirigeants des clubs

1.3.1. Informer et sensibiliser les dirigeants sur la nécessité d'être formé

- Assurer la transmission des informations liées à la formation des dirigeants (Fédération, Ligue et services de l'État).
- Sensibiliser les clubs sur la nécessité d'avoir des dirigeants formés.

1.3.2. Accompagner les dirigeants et favoriser les échanges de pratiques entre eux

- Développer un réseau de clubs, par le biais de la Commission du développement des clubs, pour favoriser les bonnes pratiques et aider au développement.

1.4. Organiser des compétitions/rencontres adaptées pour les jeunes en lien avec les clubs

1.4.1. Elaboration d'un calendrier de compétitions/rencontres en concertation avec tous les acteurs de l'athlétisme

- Promouvoir les bonnes pratiques chez les jeunes avec la mise en place de formats de rencontres spécifiques pour les plus jeunes.
- Accompagner les clubs dans la rénovation de leurs pratiques (mise en œuvre du plan fédéral). Mise en place d'un calendrier et incitation à s'appuyer sur la démarche, la pédagogie et l'évaluation des compétences du Pass'Athlé.

1.4.2. Implication/mutualisation avec les partenaires du sport scolaire

- Faire vivre localement les conventions avec le milieu scolaire.
- Assistance technique, matérielle et humaine du Comité lors des compétitions scolaires.

1.5. Enjeux de la formation territoriale

1.5.1. Recenser toutes les formations de juges dispensées sur le territoire des Alpes-Maritimes et les diplômés actuels

- Réaliser un état des lieux des juges actuellement diplômés, des formations existantes (niveau 1), des besoins et des ressources locales (formateurs).

1.5.2. Déploiement de formations adaptées aux besoins sur le territoire

- Mise en place des formations fédérales (niveau 1) sur le territoire en direction des acteurs du domaine « jury ».
- Augmenter l'offre de formations continues (colloques, soirées thématiques, séminaires) sur le territoire du Comité.
- Mise en place d'un tutorat y compris en vue de la VAE et de la reconnaissance d'expérience.

1.6. Accompagnement et simplification au profit de tous

1.6.1. Favoriser la simplification et la montée en compétences et en connaissances

- Accompagner chaque club de façon individualisée selon ses besoins spécifiques.
- Mettre en place des procédures claires et précises.
- Diriger les clubs vers les bons interlocuteurs.
- Produire des organigrammes fonctionnels des différentes instances du Comité.

2. Le développement des pratiques

2.1. Faire la promotion de la diversité des pratiques tant loisir que de santé

2.1.1. Incitation aux pratiques de loisirs et de santé dans les clubs

- Développer des actions de promotion en faveur de la santé par l'athlétisme.
- Développer les actions promotionnelles pour une pratique de l'athlétisme santé et loisir.
- Créer un réseau de clubs ayant une certification « santé » permettant d'accueillir des personnes ayant une prescription de sport par ordonnance.
- Déployer au niveau local les plans nationaux et régionaux de sport-santé et de sport-loisir.

2.1.2. Permettre aux clubs d'avoir des personnes formées pour accueillir ces publics

- Promouvoir les formations spécifiques à l'encadrement d'activités de santé et de loisir.
- Créer des synergies entre les activités traditionnelles de l'athlétisme et celles liées à la santé, au loisir pour favoriser les multi-compétences des entraîneurs et le multi-accueil des publics par les clubs.
- Accompagner les clubs dans l'accroissement de leur capacité d'accueil et de fidélisation.

2.2. Avoir une offre de compétitions adaptées pour les adolescents et adultes piste, cross-country, running (nature et route) et marche nordique

2.2.1. Elaboration d'un calendrier de compétitions en concertation avec tous les acteurs de l'athlétisme

- Proposer un calendrier complet à l'ensemble des licenciés souhaitant pratiquer la compétition et ce, quelles que soient les disciplines et les niveaux de pratiques.
- Avoir une offre diverse et favoriser les passerelles d'une pratique à une autre.

2.2.2. Susciter la pratique en compétitions/rencontres via des partenariats ou des dispositifs incitatifs adaptés

- Inciter les pratiquants loisirs et santé à s'engager dans une démarche plus durable en participant, selon leurs capacités, à des actions de promotion de la santé et du bien-être par le sport. Donner du sens à la pratique en compétition : courir pour une cause humanitaire par exemple.
- Favoriser un athlétisme inclusif en lien avec les Comités départementaux de Sport Adapté et/ou de Handisport.

2.2.3. Mise en place de challenges/championnats selon les pratiques

- Proposer des challenges ou championnats départementaux sur le territoire pour les différentes disciplines de l'athlétisme (piste, salle, running, cross-country, marche nordique).

2.2.4. Construction d'un parcours adapté à chacun pour bien grandir et bien vieillir en athlétisme

- Présenter et communiquer sur les différents univers de l'athlétisme et leurs bienfaits selon les âges, les envies, les capacités, ...

3. La performance sociétale

3.1. Lutte contre les violences et les déviances pour favoriser le vivre ensemble

3.1.1. Lutter contre toutes les formes de violences

- Le Comité s'engage à faire connaître l'obligation de déclaration de l'honorabilité. Il communique sur les formations existante vis-à-vis de la responsabilité du dirigeant et l'obligation de moyens y compris pour les dirigeants déjà diplômés.
- Des actions sont menées pour lutter contre toutes les violences dont les violences sexuelles et sexistes, ainsi que des actions de sensibilisation sur le harcèlement et le cyberharcèlement.
- Le Comité veille, en toute occasion, à la sécurité des pratiquants et des encadrants. Cela passe par le respect de l'intégrité physique et psychique de tous. La santé mentale est aussi une préoccupation tant des bénévoles que des salariés.

3.1.2. Lutter contre toutes les formes de déviances

- Faire la promotion du respect des règles athlétiques et celles de la vie quotidienne. Rappeler le rôle du respect et du respect réciproque.
- Le Comité mène des actions de sensibilisation contre le dopage via le programme I Run Clean (AEA) et des temps d'informations et de formations sur le dopage auprès de tous les acteurs de l'athlétisme (dirigeants, entraîneurs, jury et athlètes).
- Le Comité s'appuie sur sa Commission des solidarités, de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations et le harcèlement et son Conseil de l'Ethique pour véhiculer des bonnes pratiques, des bonnes attitudes via des supports de communications lors des stages, des compétitions, des réunions ou des formations.
- Adhérer au Comité National du Fair-Play et faire identifier le Comité comme un acteur majeur dans ce domaine.
- Lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle, décerner le « Prix Jean-François FAMBON » créé il y a quelques années pour récompenser une personne vis-à-vis de sa position éthique et son fair-play.

3.1.3. Favoriser l'engagement

- Lutter contre les inégalités d'accès à l'encontre des femmes à certaines fonctions. Identifier et accompagner des féminines pour leur permettre de monter en compétences et favoriser leur accès à des postes à responsabilités. Organisations de rencontres, d'échanges et mise en place d'un tutorat pour accompagner les féminines souhaitant s'engager.
- Faire changer de fonctions les acteurs pour permettre aux jeunes et aux moins jeunes de devenir juge pour qu'ils se rendent compte du changement de posture et des implications que cela peut avoir.
- Favoriser l'engagement en athlétisme en promouvant le programme « l'athlétisme se vit tout au long de sa vie » c'est-à-dire en faisant connaître le fait que l'on peut faire de l'athlétisme tout au long de sa vie et qu'il y a, au-delà des pratiques sportives, de nombreuses fonctions utiles et valorisantes.

3.2. Obligation de transparence et de respect des règles

3.2.1. Une gouvernance renouvelée

- Le Comité se doit d'avoir une gouvernance, une direction et des décisions prises en toute transparence, dans un cadre démocratique et qui doivent être pleinement assumées.
- Le Bureau Exécutif prend des décisions pour la gestion quotidienne du Comité mais lorsque celles-ci impliquent le moyen et le long terme toutes ses décisions devront être validées par le Comité Directeur.
- Les comptes-rendus des réunions, sans rapporter l'ensemble de la teneur des débats, devront être clairs, précis, sans ambiguïtés et diffusés largement aux intéressés mais aussi mis à disposition de tous sur le site internet du Comité.
- Se doter d'une circulaire financière annuelle, claire, nette, sans ambiguïté permettant un pilotage à court, moyen et long terme du Comité.

- Faire évoluer le format des réunions et des Assemblées Générales pour favoriser les échanges, l'interactivité et le dynamisme ; en faire des moments d'enrichissements, d'échanges de pratiques, d'informations et conviviaux.
- Tous les membres du Comité Directeur du Comité et de ses Commission ont signé la charte des bénévoles d'ATHLE06.

3.2.2. Une gouvernance partagée gage de continuité

- Le Bureau Exécutif et les salariés du Comité échangent quotidiennement pour assurer le suivi des affaires courantes.
- L'ensemble des procédures tant administratives, que financières et sportives devront être écrites, classées et rangées dans des classeurs de manière à assurer la continuité de la vie de la ligue au-delà des personnes exerçant les fonctions tant professionnellement que bénévolement.
- Mise en place d'un système d'archivage tant physique que numérique pour assurer le respect de préservation des archives et remplir les obligations inhérentes tant réglementaires que sociales.

3.3. Engagement républicain

3.3.1. Une nouvelle ligne de conduite

- Le Comité s'engage à « agir local, penser global » c'est-à-dire d'accompagner le développement des clubs au sein de leur territoire grâce à une politique départementale globale qui prenne en compte tous les univers de l'athlétisme.
- Favoriser la « multiplication des réseaux d'expertise » : structurer des réseaux locaux et régionaux en impliquant mieux les « experts » des clubs (entraîneurs, athlètes, juges et dirigeants) afin de diversifier les sensibilités de réflexion. Il s'agira d'élargir les thématiques de progrès, de favoriser les échanges, les discussions et de permettre le partage et la mutualisation des bonnes idées et des bonnes pratiques.
- Nous mettrons apporterons notre soutien à la mise en œuvre et au respect du « carré régalien de la gouvernance éthique de l'athlétisme régional » c'est-à-dire d'orienter la gouvernance régionale et locale (les clubs et leurs licenciés) en fonction des domaines éthiques que constituent les quatre angles du carré : respect des valeurs de la République, prévention contre toutes formes de violences, lutte contre la radicalisation et prévention et lutte contre le dopage et les tricheries.

3.3.2. Une approche innovante et républicaine

- Promouvoir les valeurs de la République en faisant appliquer la loi française et le cadre républicain.
- Protéger et accompagner systématiquement et de façon indéfectible les victimes de violences. Protéger, accompagner et orienter les victimes vers les bons interlocuteurs.
- Mettre en œuvre des sanctions et définir des protocoles de « dénonciations » des faits « délictueux » aux autorités compétentes.

- Rappeler plusieurs fois par an les obligations et responsabilités de tous les acteurs de l'athlétisme pour un athlétisme départemental vertueux et apaisé.

3.4. Développement durable : une préoccupation de tous les instants

3.4.1. Accompagner les pratiques, les pratiquants et s'ouvrir aux politiques de santé publiques

- Informer les acteurs de l'athlétisme pour diversifier les offres de pratiques et les services aux licenciés dans le respect de la sécurité, du bien-être et de la santé. Faire la promotion du sport santé.
- Faire la promotion des bonnes pratiques en athlétisme et plus largement dans la vie quotidienne.
- Lutter contre les discriminations, le racisme, faire la promotion de la citoyenneté via le sport (vivre et pratiquer ensemble). Lutter contre les discriminations et favoriser l'inclusion.
- Valoriser la charte de déontologie et d'éthique de la FFA et faire la promotion d'une pratique républicaine et laïque du sport (respect des libertés individuelles dans un souci de tolérance).
- Faire connaître et diffuser l'idée d'un Comité engagé, solidaire, vertueux en faisant la promotion de la notion d'association sociale c'est-à-dire que le club doit être un lieu de vie où se sent bien.

3.4.2. Une économie viable et solidaire

- Les cahiers des charges des compétitions imposent des règles quant à l'usage de circuits courts de fournisseurs, de produits bio et/ou locaux, de saisons et de qualité. Favoriser l'équilibre nutritionnel. Pour limiter l'impact écologique réfléchir à l'introduction de menu ou de panier végétarien.
- Permettre de bien vieillir en athlétisme par la diversité des pratiques mais aussi par l'engagement que l'on peut y consentir (athlètes, entraîneurs, juges, dirigeants). Mettre en avant la notion d'équilibre, de bien-être et d'utilité sociale de chaque individu.
- Associer à nos organisations des partenaires solidaires, médicaux et sociaux pour des collectes de vêtements usagers, des actions caritatives, la collecte de matériel de sports pour des personnes nécessiteuses.
- Achats mutualisés avec les clubs. Favoriser les entreprises et artisans locaux.
- Participer activement aux opérations de « job dating » type « du Stade vers l'emploi » en étant un Comité engagé (label club engagé) auprès de France Travail.
- Continuer à maintenir la gratuité pour les licenciés compétitions (dans un club des Alpes-Maritimes) sur l'ensemble des championnats départementaux et des meetings organisés par le Comité (tant que nos finances nous le permettrons) et inciter les organisateurs à proposer un tarif préférentiel pour les licenciés à la FFA.

3.4.3. Un fort engagement en faveur de l'écologie

- Le Comité est engagé dans une démarche écoresponsable et investit des moyens aussi bien dans sa gestion quotidienne que lors des manifestations qu'il organise.
- Depuis 2020, le Comité détient le label « Développement durable, le sport s'engage® » délivré par le CNOSF.

- Lors des manifestations qu'il organise, le Comité propose des aliments et des boissons issus de l'agriculture biologique.
- Le Comité limite l'empreinte en déchets grâce à l'utilisation d'objets durables ou biodégradables et compostables.
- Le Comité s'engage dans une démarche écoresponsable pour le bien de la planète et de tous.
- Le Comité a mis en place le Label ATHLE06 Développement Durable qui permet de certifier la qualité des actions entreprises en matière de développement durable par les clubs d'athlétisme des Alpes-Maritimes. Une aide financière accompagne ce label afin de soutenir les clubs dans la concrétisation de leurs objectifs.

4. Les relations et influences

4.1. Représenter l'athlétisme départemental au sein des instances sportives

4.1.1. Siéger dans des instances sportives départementales, régionales, voir nationales

- Avoir un candidat compétent (acteurs et au fait du projet de développement du Comité) pour représenter l'athlétisme au sein du CDOS des Alpes-Maritimes.
- Identifier les instances sportives et politico-économiques dans lesquelles l'athlétisme peut et/ou doit être représenté.

4.1.2. Améliorer les relations avec la Ligue et la FFA en étant proactif

- Participation aux réunions du Comité Territorial de la Ligue.
- Identifier des candidats représentatifs aux compétences, aux connaissances et aux savoir-être reconnus pour siéger dans les commissions régionales de la Ligue.
- Mettre en place un tutorat pour accompagner les éventuels candidats et leur permettre d'acquérir les compétences et la notoriété nécessaire pour être coopté dans les instances de la Ligue ou de la FFA.

4.2. Assurer l'application et la cohérence de la mise en œuvre de la politique fédérale sur le territoire. Créer et renforcer les liens avec les fédérations scolaires, les fédérations affinitaires et celles du parasport comme le handisport et le sport adapté

4.2.1. Conventionner le Comité avec les instances départementales ou régionales des fédérations sportives scolaires, universitaires, affinitaires et celles du parasport comme le handisport et le sport adapté

- Identifier les fédérations et organismes déconcentrés avec qui conventionner.
- Accompagner les partenaires et chercher à mutualiser les moyens pour des compétitions et des formations.

4.2.2. Assurer le suivi du déploiement des politiques fédérales dans les clubs

- Faire la promotion des politiques sportives fédérales au sein des clubs.

4.2.3. Soutien aux clubs pour l'organisation de compétitions régionales, nationales ou internationales sur le territoire du Comité

- Soutien des clubs dans l'élaboration de leur candidature à l'organisation d'événements.
- Soutien technique, matériel et/ou humain du Comité pour aider les organisateurs à respecter le cahier des charges.

Le Comité Directeur

Le 2 février 2026